

Communiqué de presse

Nouvelles méthodes de sélection végétale

Évaluation douteuse de la Commission d'éthique

Dübendorf, 31 octobre 2022 – Dans un communiqué de presse, la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH) dénie aux nouvelles techniques de sélection végétale le potentiel de contribuer à une agriculture plus durable. L'association « Les variétés de demain » le regrette d'autant plus que la CENH renonce à une évaluation éthique. Au contraire, elle s'exprime sur des thèmes traités par des commissions autres que la sienne.

Dans un communiqué publié aujourd'hui, la CENH s'exprime en détail sur le changement climatique, l'agriculture et le rôle de la biotechnologie. La commission conclut notamment qu'il faut prendre les « mesures les plus efficaces et les plus efficaces » pour adapter l'agriculture aux changements climatiques rapides. Les cercles scientifiques du monde entier sont en grande majorité d'avis que les nouvelles méthodes de sélection végétale (NTS) comptent parmi ces mesures efficaces et efficaces. Elles permettent d'adapter le matériel génétique des plantes de manière simple, rapide et précise – cela sans introduire de la matière génétique étrangère à l'espèce dans la variété cultivée. Les plantes ainsi obtenues auraient également pu être créées par des mutations naturelles et spontanées et ne peuvent pas être distinguées des sélections traditionnelles.

L'association « Les variétés de demain » demande donc au Conseil fédéral d'assumer son mandat légal et de présenter d'ici 2024 une proposition de réglementation praticable pour les OGM (art. 37a al. 2 LGG).

Dans son communiqué, la CENH renonce à évaluer si l'application de la NTS est éthiquement défendable ou non. Une telle attitude est surprenante, puisque c'est précisément le mandat légal confié à cette commission. Pour l'association « Les variétés de demain », il est évident que les méthodes qui peuvent contribuer à une agriculture durable et à la sécurité de notre alimentation doivent être examinées de manière approfondie. L'association considère qu'il n'est pas sage de les rejeter prématurément dans le contexte des défis actuels, qui vont au-delà du changement climatique, et de laisser ainsi passer des opportunités. Ces défis comprennent, non seulement le changement climatique, mais aussi la protection de l'eau potable, les écosystèmes menacés, la raréfaction des sols, la rupture des chaînes d'approvisionnement, etc.

Dans son communiqué, la CENH formule également des recommandations détaillées sur la pratique agricole, par exemple sur les objectifs de réduction et sur le nombre d'animaux de rente. Du point de vue de l'association « Les variétés de demain », la CENH aborde ici des thèmes pour lesquels un jugement éthique n'est pas très pertinent. Ces thèmes sont mieux traités par d'autres commissions extraparlimentaires, comme la Commission consultative pour l'agriculture (CCA).

Nouveaux membres

L'association « Les variétés de demain » a le plaisir d'annoncer à cette occasion l'adhésion de deux nouveaux membres. Il s'agit de l'Union des paysans bernois (Berner Bauernverband) et de la Swiss Convenience Food Association (scfa). L'association souhaite la bienvenue à ces deux nouveaux membres et se réjouit d'enrichir et de renforcer le débat.

Pour toute question :

Dr. Jürg Niklaus, président

Tél. : 044 545 25 00

Art. 37a, al. 2 de la loi sur le génie génétique

...

² Le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale, d'ici à la fin du premier semestre 2024 au plus tard, un projet d'acte visant à instaurer un régime d'homologation fondé sur les risques applicable aux plantes, parties de plantes, semences et autre matériel végétal de multiplication destinés à être utilisés à des fins agricoles, horticoles ou forestières, obtenus au moyen des nouvelles techniques de sélection, auxquels aucun matériel génétique transgénique n'a été ajouté et qui, par rapport aux méthodes de sélection usuelles, offrent une réelle plus-value pour l'agriculture, l'environnement ou les consommateurs.

Les membres de l'association "Les variétés de demain" sont (par ordre alphabétique) : Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF), Association suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales (Swiss-Seed), Berner Bauern Verband, Blueberry Suisse SA, CI Épeautre, Coopérative Coop, Delley semences et plantes SA, Denner SA, Fédération des coopératives Migros (FCM), Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), Fédération suisse des producteurs de semences (swisssem), fenaco société coopérative, Fruit-Union Suisse, IP-Suisse, Konsumentenforum (kf), Swisscofel, Swiss Convenience Food Association (scfa), Union maraîchère suisse (UMS), Union Suisse des producteurs de pommes de terre (USPPT)